

aux cultivateurs et aux entreprises. Ils ne voient pas pourquoi ils s'opposeraient à cette loi, si ce n'est que les votants pourraient percevoir la réalité. Cette éventualité les effraie. Jamais aucune déception...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est expiré, sauf si la Chambre l'autorise à l'unanimité à continuer.

Des voix: D'accord.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je puis terminer en moins de deux minutes. On n'aura jamais connu une aussi amère déception. J'ai grandi avec le parti en Saskatchewan. Il fut, sous bien des rapports, un grand parti réformateur. Il s'efforçait, en Saskatchewan, de l'emporter sur les candidats libéraux ou conservateurs et d'apporter des réformes, mais lorsqu'il a dit aux cultivateurs de l'Ouest canadien qu'il fallait donner suite aux recommandations de la Commission Carter pour pouvoir prélever de l'argent des millionnaires et en laisser aux fils des cultivateurs, il ne disait pas la vérité. On racontait cela à bien des candidats, dans la documentation qui leur parvenait de leur bureau central. Ils n'avaient même jamais vu les volumes du rapport de la Commission Carter.

J'espère que les journaux relèveront mes propos d'aujourd'hui. Je suis peut-être égoïste, mais presque tous les cultivateurs sont abonnés au *Western Producer*, financé par le Syndicat de blé de la Saskatchewan. C'est la publication par excellence que lisent les fermiers de l'Ouest canadien, car elle est publiée par la coopérative des agriculteurs, le Syndicat de blé de la Saskatchewan. J'espère que mes remarques y seront publiées afin que les cultivateurs de la Saskatchewan se rendent compte que le Nouveau parti démocratique ne leur a pas dit la vérité. Ils font mieux de se tenir sur leurs gardes, car leurs fils vont perdre leur ferme. C'est bien dommage pour les libéraux, qui ont tenté d'être plus socialistes que la CCF et le Nouveau parti démocratique. Il y a bien des libéraux chez nos vis-à-vis qui sont de vrais libéraux et je suis persuadé qu'ils doivent se sentir très mal à l'aise.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'hésite quelque peu à prendre la parole en ce moment, car je crains que le contraste entre mon préopinant et moi soit si frappant que quelques députés ne se laissent aller au sommeil. De toute façon, je voudrais dire quelques mots sur ce projet d'impôt, qui a suscité tant de controverse au pays.

L'aspect le plus contestable de la nouvelle proposition fiscale du ministre des Finances (M. Benson) semble être celle qui a trait à

[M. Woolliams.]

l'impôt sur les biens transmis par décès et sur les dons. En vertu de la nouvelle proposition, l'impôt est supprimé lorsque la succession passe d'un conjoint à l'autre, mais le taux de l'impôt augmente de façon radicale lorsque la succession passe à une fille ou à un fils. J'ai entendu dire par un député ministériel: nous recouvrerons notre argent un peu plus tard, mais nous en aurons davantage, aussi, peu nous importe d'attendre. C'est sûrement vrai.

On peut dire à juste titre que cette proposition fiscale inquiète beaucoup l'ensemble du pays et que le gouvernement n'a jamais reçu autant de lettres de protestation au sujet des autres problèmes étudiés par la Chambre, y compris le projet de loi sur l'avortement. Lorsque la présentation d'une mesure provoque tant de discussions, c'est qu'elle comporte un défaut. Voici un extrait d'une lettre que j'ai reçue du président de l'Investment Dealers' Association de Toronto.

L'application de cette mesure réduirait sérieusement, à notre avis, les capitaux disponibles pour les projets futurs d'aménagement du Canada et nuirait à la mainmise canadienne sur notre industrie nationale. Il est évident que toute diminution des investissements de capitaux réduira les possibilités d'emplois pour notre main-d'œuvre en expansion.

Nous demandons instamment qu'on ne prenne aucune mesure fondée sur ces propositions avant que soient analysées et évaluées toutes leurs conséquences.

Le Conseil économique de l'Ontario a fait la déclaration suivante dans son rapport sur les taxes de transmission, leurs conséquences pour la productivité et pour notre mainmise sur notre économie:

De savants critiques ont débattu, pendant de nombreuses années, le pour et le contre des taxes de transmission. Ces critiques étaient presque toujours des hommes de loi préoccupés par la justice ou par l'impartialité démontrées plutôt que par les conséquences économiques.

La concentration injustifiée de la richesse qui résulte de l'absence complète de taxes de transmission tend à détruire les stimulants qui contribuent à la productivité.

D'autre part, la surimposition des taxes de transmission a le même effet...

C'est ce qui se produit dans le cas présent. Le rapport continue en ces termes:

... non seulement en réduisant la tendance impérieuse de la nation à épargner et à bâtir, mais en contribuant à la perte de la mainmise des Canadiens sur leurs ressources matérielles.

Il doit certainement y avoir un moyen terme. Quel est-il et dans quelle mesure nos pratiques s'en rapprochent-elles?

En vertu de l'ancien régime fiscal en vigueur aux jours heureux d'antan, si une propriété valait \$40,000 au moins, on ne payait aucun impôt successoral. Lorsque sa valeur atteignait 1 million et demi, elle entraînait dans la catégorie de l'impôt successoral de 50 p. 100 et l'on payait 54 p. 100 sur une propriété dont la valeur dépassait 2 millions de dollars. Tels étaient les tarifs. En